Rapport de la commission technique concernant le préavis municipal No 5 / 2017 sur la demande d'investissement pour la mise en place d'une benne à l'Ecopoint de la Crosette pour la collecte des déchets compostables.

La commission s'est réunie suite à des consultations par voie courrielle en date du 15 novembre dernier pour étudier et discuter le préavis susmentionné, ceci après avoir fait parvenir à la Muncipalité ses questions le concernant (voir document annexé intitulé "Questions / réponses").

Les personnes présentes pour la commission étaient Mme Séverine Faivre, MM. David Jaeck, Raphaël Conus et Patrick Goette (président), quant à la Municipalité, elle était représentée par M. Francis Monnin, Syndic ainsi que M. Jean-Marie Collé, conseiller municipal.

La commission tient ici à remercier la Municipalité pour l'accueil professionnel qu'elle lui a réservé, pour la qualité des réponses fournies, ainsi que pour les détails apportés au moyen d'un support visuel explicite, ce qui lui a permis de mieux comprendre le projet. Les réponses de l'organe exécutif lui ont donné entière satisfaction.

Objet du préavis:

La Municipalité propose d'installer une benne fermable à l'écopoint de la Crosette, ce qui permettra d'augmenter l'offre en matière de débarrassage et recyclage des déchets méthanisables comme les restes de nourriture (à placer dans des sacs biodégradables) ainsi que des déchets verts de taille petite et moyenne. L'accès à cette benne se fera selon un calendrier qui fera la part belle aux mois d'été.

En outre elle conserve la possibilité pour les particuliers de déposer de grands déchets verts aux Eterpy mais dans un espace désormais accessible sur demande seulement, sécurisé désormais, qui se situe à un endroit protégé par le Canton (PAC).

Bien qu'étudié par la commission gestion-finances qui rendra ses conclusions de son côté, la commission technique pense que ce préavis présente toutes les garanties financières nécessaires pour sa mise en oeuvre.

Conclusion:

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le préavis concernant la mise en place d'une benne à la Crosette ainsi que la remise en état du site des Eterpy tel que présenté.

Pour la commission

Patrick Goette, président

Denges, le 26.11.2017

Annexes:

- Questions / réponses à la Municipalité
- Précisions et commentaires de la commission

QUESTIONS / REPONSES concernant le préavis municipal No 5 / 2017 sur la demande d'investissement pour la mise en place d'une benne à l'Ecopoint de la Crosette pour la collecte des déchets compostables.

Questions de la commission suivies de la réponse de la Municipalité (MM. F.Monnin, syndic et J.-M. Collé, municipal):

1. Deux endroits pour la récolte des déchets verts à Denges? Pourquoi ne simplement pas aménager correctement les Eterpy?

Réponse:

L'aménagement des Eterpy n'est pas possible, tenant compte du fait que cette zone se trouve dans le périmètre du PAC Venoge. Par contre, l'accès sera toujours possible, sur demande, pour les déchets de jardin de grand diamètre, ainsi que les déchets communaux.

2. Pourquoi 10 % précisément pour « divers et imprévus » apparaissant dans les 3 parties des travaux à faire ?

Réponse:

C'est une règle usuelle dans la rédaction des préavis d'investissement, il est vrai 10% peut paraître élevé, mais au vu des montants peu importants, cela nous permet d'avoir une réserve en cas d'imprévus.

3. Y a-t-il un entretien à prévoir aux alentours directs des bennes (transbordements sauvages et odeurs qui en résultent) ?

Réponse:

Hors des heures d'ouverture la benne sera fermée. Durant les heures d'utilisation, la benne étant proche de la voirie, notre personnel se chargera d'une surveillance. Les aliments jetés doivent être mis dans des sacs compostables, tout en sachant que ce type ne sera pas le plus important. La benne sera vidée régulièrement et surtout pendant les mois d'été.

4. Qu'en est-il du calendrier de ramassage /collecte des compostables ? Les ramassages des déchets verts durant la semaine pour les maisons et immeubles qui ont des containers bruns et verts serontils maintenus ou bien seront-ils annulés ?

Réponse : Le service porte à porte des déchets verts et compostable sera maintenu.

5. La benne de la Crosette sera-t-elle aussi accessible par le haut, c'est-à-dire devant la caserne des pompiers ? Et le chemin pour le point bas est-il carrossable jusqu'au bout ?		
Réponse:		
Oui, en effet le gros des travaux est dédié à la mise en place d'une plate-forme permettant de recevoir une benne à hauteur de la caserne des pompiers. Le chemin du point bas sera carrossable et utilisé uniquement par le transporteur pour l'enlèvement de la benne.		
Des précisions et des commentaires concernant ce questionnaire figurent dans le document qui suit : Précisions et Commentaires.		
15 novembre 2017		

PRECISIONS ET COMMENTAIRES RELATIFS AU DOCUMENT QUESTIONS / REPONSES concernant le préavis municipal No 5 / 2017.

\sim		4
f }111	ACTION	
Ųμ	estion	ι т .

- -le PAC signifie « Plan d'affectation cantonal. » Cela signifie que cette zone est protégée par le Canton, on ne peut y toucher.
- -l'espace étant désormais protégé par des barrières, il faudra demander la clé au greffe. En outre, il n'y aura plus de gardien sur place.

Question 2:

-ces $10\,\%$ constituent une réserve que l'on peut utiliser en cas d'imprévus. Mais les risques sont minimes pour que l'on y recoure.

Question 3:

- Le coût pour faire venir le camion qui enlève la benne pour la vider est de Frs 200.- env.
- les déchets prévus pour cette benne sont les méthanisables tels que restes de nourriture, dûment placés dans des sacs biodégradables.
- -Les grosses branches par ex. doivent être acheminées aux Eterpy.

Question 4:

Question 5:

-le déchargement des ordures par les particuliers ne se fera que par le haut. Un marquage au sol en haut pour organiser les allers et retours des voitures sera organisé, mais à réévaluer à l'usage.